

---

## Les violations de l'éthique policière dans la pratique de la sécurité nationale

Abou Ouattara\*

&

Konan Georges Gaulithy

### Résumé

La gouvernance de la sécurité dans le monde implique le respect des normes et valeurs juridiques applicables dans l'exercice de l'action sécuritaire. La Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays s'est dotée d'une politique de sécurité nationale dont les rôles conceptuelles relèvent du pouvoir exécutif à travers le Conseil National de Sécurité (CNS). Dans l'exécution de l'action de sécurité, des excès voire des violations sont observées sur certains justiciables au nom de la sécurité nationale. Le travail a pour objectif de mettre en évidence les violations ou le déni du droit dans l'exécution de la politique de sécurité nationale. La présente étude est fondée sur une méthodologie qui prend en compte le terrain d'étude, la population d'enquête, l'élaboration d'un échantillon d'enquête. Le recueil des données est effectué à travers une étude de documents, une enquête interrogation, l'observation et l'entretien non directif. Les résultats s'orientent essentiellement vers le non-respect de la législation et les règlements liés à l'action de sécurité nationale en Côte d'Ivoire, les pratiques ou actions violant le cadre légal de la sécurité nationale. Toutes choses traduisant des violations d'ordre juridique et éthique.

**Mots-clés :** Ethique sécuritaire, Sécurité nationale, Côte d'Ivoire, Abidjan.

### Abstract

The governance of security in the world implies respect for the legal norms and values applicable in the exercise of security action. Côte d'Ivoire, like other countries, has adopted a national security policy whose conceptual reins lie with the executive power through the National Security Council (CNS). In the execution of the security action, excesses or even violations are observed on certain litigants in the name of national security. The work aims to highlight violations or denial of rights in the

---

\* Université Félix Houphouët-Boigny, [watsonabou@gmail.com](mailto:watsonabou@gmail.com)

execution of national security policy. This study is based on a methodology that takes into account the field of study, the survey population, the development of a survey sample. Data collection is carried out through a study of documents, a survey, observation and non-directive interview. The results are mainly oriented towards non-compliance with legislation and regulations related to national security action in Côte d'Ivoire, practices or actions violating the legal framework of national security. All things reflecting legal and ethical violations.

**Keywords:** Security ethics, National security, Côte d'Ivoire, Abidjan

### Introduction

Les menaces contemporaines auxquelles font face les nations sont entre autres, le terrorisme, la cybercriminalité, les trafics d'organes humains, les épidémies, le contrôle des libertés publiques.... Qu'il s'agisse de menaces réelles ou potentielles, les nations s'évertuent à se prémunir contre elles. En Occident, de façon générale et particulièrement aux USA, ainsi qu'en Afrique subsaharienne, les nations mettent tout en œuvre pour protéger leurs citoyens. Le 26 juin 1947, le Président Harry S. Truman signa le National Security Act qui, non seulement institua les structures administratives essentielles de la défense et du renseignement aux Etats-Unis, mais aussi consacra la notion de "national security". L'exposé des motifs de ce texte lui donne comme premier objectif de fournir un programme cohérent pour la sécurité future des Etats-Unis et de permettre l'établissement de politiques intégrées et de procédures pour les départements, corps et fonctions du gouvernement liés à la sécurité nationale. Par ailleurs, la loi organise "une direction unifiée sous contrôle civil" du département de la Défense et dote le Président des Etats-Unis d'un instrument de renseignement et d'action (la CIA) et d'une instance d'analyse et de décision (le National Security Council ou NSC le Conseil de sécurité nationale) spécifiquement chargée de le conseiller sur l'intégration des politiques, internes, étrangères et militaires liées à la sécurité nationale. De cet ensemble se dégage un concept large qui confie à l'exécutif la charge d'assurer la défense des intérêts des Etats Unis en menant une politique coordonnée d'anticipation des menaces (par le renseignement) et d'action dans tous les domaines civils et militaires pouvant affecter la sécurité du pays. L'on retrouve dans la loi de programmation militaire française de 2009 deux des caractéristiques du

concept américain de sécurité nationale : la volonté d'intégrer très largement tous les domaines de la vie sociale dans la stratégie nationale de sécurité et la recherche d'une coordination centralisée au plus haut sommet de l'exécutif pour la mener à bien. Ainsi, la stratégie de sécurité nationale a pour objet d'identifier l'ensemble des menaces et des risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation, notamment en ce qui concerne la protection de la population, l'intégrité du territoire et la permanence des institutions de la République, et de déterminer les réponses que les pouvoirs publics doivent y apporter. L'ensemble des politiques publiques concourt à la sécurité nationale qu'on peut lire dans la loi de programmation militaire française du 29 juillet 2009. Pour (Penelope 50) la sécurité nationale est la capacité d'une nation à poursuivre avec succès ses intérêts nationaux tels qu'elle les voit à n'importe quel endroit du monde. (Giacomo 151) pense, pour sa part, que c'est la capacité de résister à toute agression étrangère.

En outre, pour (Trager et Simonie 36), la sécurité nationale est cette partie de la politique gouvernementale qui a comme objectif central la création de conditions nationales et internationales favorables à la protection et à l'extension de valeurs vitales nationales contre des adversaires existants ou potentiels. (Wolfers 150) quant à lui, établit une distinction. En effet, dans un sens objectif, la sécurité mesure l'absence de menaces pesant sur les valeurs acquises ; dans un sens subjectif, elle désigne l'absence de peur que ces valeurs soient attaquées. Selon (Barry Buzan 19), dans le cadre de la sécurité, la discussion consiste à se soustraire à la menace. Dans le contexte du système international, la sécurité désigne la capacité des États et des sociétés à préserver l'autonomie de leur identité et leur intégrité fonctionnelle. La sécurité nationale s'étudie en termes de menaces et de vulnérabilités. La fonction de sécurité d'un État répond souvent à une évaluation de ce couple qui conditionne, en dernière instance, son effectivité. La sécurité nationale est immense et fait face à quatre secteurs distinguables dans l'abstrait, mais noués dans la réalité. Ce sont en fait des secteurs prioritaires qui semblent être des vecteurs de vulnérabilités accentuées : les secteurs économique, environnemental, politique et sociétal.

En Côte d'Ivoire, à la fin de la crise postélectorale, les systèmes de sécurité ont connu une période de vastes réformes, matérialisées par la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS). Cette réforme a permis entre 2011 et 2015, d'élaborer les textes majeurs de la sécurité nationale entre

autres, la Stratégie de Sécurité Nationale et la Stratégie RSS. Les dimensions Défense et Sécurité Intérieure ont fusionné pour ne faire qu'un à travers la Sécurité Nationale. Les mesures retenues dans le cadre de la RSS, ont été programmées dans leur exécution sur plusieurs années en étant classées en réformes sur le court, moyen et long-terme. De telles mesures permettent de dire que le pays s'est doté d'une politique de sécurité nationale à l'instar des autres pays du globe.

En outre, le préambule de la charte d'éthique du gouvernement de Côte d'Ivoire dispose que la fonction ministérielle repose sur la confiance entre d'une part, le peuple souverain et le Président de la République et d'autre part entre le Président et les ministres du gouvernement.

Dans ce préambule, un concept clé constitue la clé de voute de la gouvernance ; la confiance. Cette confiance entre les institutions et les justiciables permet d'évaluer le crédit accordé aux institutions et aux acteurs qui les animent.

Tous les secteurs de la vie de la nation aspirent à des pratiques de gouvernance sinon de bonne gouvernance. C'est pourquoi, l'action gouvernementale n'est pas exempte de ce besoin de gouvernance. Ainsi l'article 5 de la charte dispose : « chaque membre du Gouvernement s'engage à cultiver l'excellence et à promouvoir les pratiques de bonne gouvernance au sein de son département ministériel et dans les structures placées sous son autorité. Le respect strict des lois et règles de la République est une nécessité d'intérêt national dont dépendent, à la fois le relèvement moral de notre pays et son développement intégral et durable. Dans le respect du droit à l'information du peuple souverain, chaque membre du Gouvernement s'engage également à rendre compte des actions de son département dont les résultats lui sont imputables. » Cet article instruit les membres du gouvernement aux bonnes pratiques de gouvernance des affaires de l'Etat. Cette vision gouvernementale de la gouvernance devrait en réalité affecter la qualité de vie des citoyens et la qualité d'action des institutions. Le domaine de la sécurité à travers la réforme du secteur de la sécurité (RSS) n'échappe pas à cette volonté de gouvernance. L'on peut noter, par conséquent, que la réforme du secteur de la sécurité est tributaire de cette volonté.

Selon le (document d'information RSS 2), la gouvernance est l'exercice du pouvoir et de l'autorité. Ce terme peut être employé pour décrire les règles qui régissent une organisation, telle une entreprise ou une

institution gouvernementale. Toutefois, il peut aussi désigner tous les processus, acteurs et valeurs formels et informels qui influencent la prestation de toutes sortes de biens publics, parmi lesquels la sécurité. C'est selon cette deuxième interprétation, plus large, que le concept de gouvernance est appliqué à la sécurité. En Côte d'Ivoire, la gouvernance de la sécurité est souvent entachée par un problème fondamental, la violation ou le non-respect de l'éthique. Toute chose qui biaise la confiance en l'action de sécurité nationale (Ouattara 155).

En effet, l'exercice de l'action de sécurité nationale obéit à des principes éthiques. Cependant en Côte d'Ivoire, l'on est confronté au déni voire à des violations de cette éthique au nom d'un intérêt national ou de la sécurité nationale. Cela dit ; la raison nationale prime sur les règles de droit. Cette situation de déni nous intrigue au point de nous interroger. Alors, d'où vient-il qu'au nom de la sécurité nationale, des règles éthiques soient constamment violées ? En d'autres termes, la sécurité nationale implique-t-elle de telles violations ?

Dans ce travail, il est question de mettre en évidence les violations liées à l'éthique sécuritaire d'une part et les implications de ces violations d'autre part au nom de la sécurité nationale.

## 1. Méthodologie

Le présent travail a été réalisé sur la base d'une méthodologie prenant en compte le terrain d'étude, la population d'enquête, l'échantillon de la population d'enquête, les techniques de recueil des données, les méthodes d'analyse des données.

### 1.1. Terrain d'étude

La présente étude s'est déroulée à Abidjan et précisément dans les communes de Yopougon et d'Abobo. Les motivations liées au choix de ces deux communes résident au fait qu'elles ont été les points chauds de la crise postélectorale et regorgent des populations ayant été très souvent exposées aux violations de tous genres.

### 1.2. Population d'enquête

Notre population d'enquête est essentiellement constituée de policiers, de victimes ou témoins d'actes de violations, de témoins et d'avocats ayant défendu des dossiers de victime de violation.

### 1.3. Echantillon de la population

Ne disposant pas de base de données suffisamment fournies, nous avons opté pour un échantillonnage non-probabiliste. La technique d'échantillonnage par choix raisonnée est celle privilégiée dans cette étude. La taille de notre échantillon est constituée de 37 sujets répartis comme suit :

Population	Effectif	Pourcentage
<b>POLICIERS</b>	10	27,02%
<b>AVOCATS</b>	02	5,40%
<b>VICTIMES</b>	20	54,04%
<b>TÉMOINS</b>	05	13,51%
<b>TOTAL</b>	37	100%

Source : Nos enquêtes, décembre, 2021.

Les policiers interrogés dans cette étude ont permis de comprendre jusqu'où ils peuvent aller pour des questions d'Etat et de sécurité nationale. Les avocats interrogés ont aidé à comprendre les violations d'ordre éthique qui s'opèrent dans l'action de sécurité nationale. Les victimes et témoins ont permis de voir et de comprendre les dérives liées aux violations éthiques et leurs impacts sur les justiciables.

### 1. 4. Techniques de recueil des données

Deux techniques de recueil des données ont été privilégiées dans le cadre de ce travail. Il s'agit entre autres de l'étude de documents et de l'enquête interrogation ou interview.

#### 1.4.1. Etude de documents

Plusieurs documents ont été exploités en vue de recueillir des données liées à cette étude. (Leboeuf 13) qui aborde la réforme du secteur de la sécurité dans une perspective constructiviste de la sécurité. A travers ce travail, nous avons pris connaissance des nouvelles orientations du secteur de la sécurité. (Onambele 123) dans une vision réaliste, évoque l'impasse sécuritaire dans laquelle le Cameroun est plongé. Impasse qui conduit souvent à des violations dans les pratiques sécuritaires. La Revue Stratégique de défense et de Sécurité qui fixe le cadre stratégique de l'élaboration de la loi de programmation militaire Française de 2019 à 2025. Elle analyse le contexte stratégique de la France et définit son niveau d'ambition en matière de politique de défense et de sécurité nationale tout

en s’inscrivant dans une approche réaliste et traditionnelle de la sécurité. (Krause 601) nous introduit dans une approche critique et constructive de la sécurité.

Ce sont pour la plupart des articles scientifiques issus de revues à comité de lecture, des ouvrages sur la sécurité et l’éthique, des articles de presse, des rapports d’enquête, des textes juridiques notamment des lois et règlements en lien avec la question éthique et la sécurité nationale. Tous ces documents ont permis de mettre en évidence les informations et la littérature nécessaire à la compréhension de l’objet d’étude.

L’étude de document fut complétée par l’enquête interrogation ou entretien voire interview dans certaines littératures.

#### **1.4.2. Enquête interrogation / Entretien**

Nos entretiens ou interviews ont été réalisées sur la période allant de Janvier à Mai 2022. Les thématiques abordées au cours de ces entretiens ont porté sur les rapports entre les acteurs formels de la sécurité. L’éthique dans la profession d’acteur formel de sécurité, les obstacles au respect de l’éthique, les violations à l’éthique au nom de la sécurité nationale, les implications liées au non-respect de l’éthique dans l’action d’exécution de la sécurité nationale. Les entretiens ont eu lieu avec les policiers, les victimes, les témoins, et des avocats.

#### **1.4.3. Observation**

La technique de l’observation nous a permis de constater quelques actes qui violent l’éthique dans la pratique de l’action de sécurité nationale. Il s’agit entre autres des humiliations, les rackets, les violences et voies de faits.

#### **1.5 Méthode d’analyse des données**

En raison de la faiblesse de la taille de notre échantillon d’enquête, nous avons privilégié l’analyse qualitative. Cette analyse nous a permis de rendre compte des observations en matière de violations de l’éthique. L’analyse met en évidence le vécu des enquêtés, leur perception de l’éthique et les violations liées à celle-ci au nom de l’action de sécurité nationale.

## 2. Résultats

### 2.1. Ethique à la sécurité nationale

Nos travaux ont permis de mettre en évidence l'existence d'une éthique en matière sécuritaire. En effet, la sécurité nationale commande le respect d'un certain nombre de valeurs dans son exécution. La sécurité nationale dans son application fait appel au respect des droits et de la dignité humaine. Elle prescrit entre autres des comportements qui sont recommandés et qui doivent être appliqués afin de faire appliquer les principes sacro-saints de l'éthique sécuritaire. En Europe, le Code européen d'éthique de la police a pour objet de fournir un ensemble de principes et de lignes directrices pour le fonctionnement et le contrôle de la police dans les sociétés démocratiques, respectueuses de l'Etat de droit. Il est dans une large mesure influencée par la Convention européenne des droits de l'homme. Ce code est un bel exemple de normes et valeurs qui guident l'action de la police.

En Côte d'Ivoire, la police nationale en charge d'exécuter les règles en vue d'assurer la sécurité est astreinte à des règles d'ordre éthique et déontologique. En effet, le 28 Juin 2013, Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, M. Hamed Bakayoko a lancé l'opération d'affichage de la Charte d'éthique et du code de déontologie de la fonction policière. Ces éléments définissent les règles de conduite des fonctionnaires de police sur leur lieu de travail et dont le respect devra être scrupuleux au risque d'exposer les contrevenants à de graves sanctions. Ce code était une urgence en raison de l'image ternie de la police et du manque de confiance à l'égard de cette composante des institutions de la sécurité nationale.

### 2.2. Les violations à l'éthique au nom de la sécurité nationale

En Côte d'Ivoire, plusieurs cas de violations à l'éthique ont été constatés. Amnesty International, dans un rapport publié en 2019, mentionne des cas de violations. Il s'agit au moins de 17 détentions arbitraires de journalistes et blogueurs qui ont été recensés au cours des cinq dernières années et le Conseil National de la Presse (CNP) a sanctionné des organes de presse à maintes reprises, leur imposant des interruptions de publication et de lourdes amendes. Il prend particulièrement pour cibles ceux qui publient des opinions jugées



critiques envers les autorités et proches des mouvements d'opposition selon cette organisation.

Le 12 février 2017, six journalistes ont été arrêtés et placés en détention à Abidjan pour avoir couvert les mutineries. Privés de la possibilité de consulter un avocat pendant leur garde à vue, ils ont par la suite été inculpés de « publication de fausses informations » et d'« incitation à la mutinerie » de soldats. Ils ont été libérés le 14 février 2017, mais demeurent sous le coup d'une enquête de police.

Outre les journalistes, les opposants politiques et les blogueurs sont aussi la cible d'un harcèlement judiciaire, parce qu'ils expriment leurs opinions. Le 29 janvier 2019, le député Alain Lobognon, inculpé de divulgation de fausses nouvelles et d'incitation à la révolte, a été condamné à un an de prison assorti d'une amende d'environ 300 000 Francs CFA.

Le rapport d'Amnesty International recense des cas de torture et d'autres mauvais traitements, particulièrement à la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), dans les commissariats et les gendarmeries ou lors de manifestations. Le 8 novembre 2018, le cybermilitant Soro Tangboho, alias Carton noir, a été arrêté de manière arbitraire dans la ville de Korhogo, dans le nord du pays. Il a subi des actes de torture et des mauvais traitements au motif qu'il a diffusé en direct sur Facebook une vidéo montrant des policiers qui, selon lui, étaient en train d'extorquer de l'argent à des motards. Il a été passé à tabac dans les locaux de la police, où il a passé deux nuits avant d'être transféré à la DST.

Autre cas présenté dans le rapport, celui du blogueur et journaliste Daouda Coulibaly, agressé par des policiers alors qu'il couvrait une manifestation de l'opposition à Abidjan, le 22 mars 2018. Il a été roué de coups de pied, frappé à coups de matraques sur les genoux et traîné sur le sol. À la connaissance d'Amnesty International, aucune poursuite judiciaire n'a été intentée contre les auteurs présumés d'actes de torture et d'autres mauvais traitements ni contre leurs supérieurs hiérarchiques.

En 2020, lors de la sécurisation du grand Abidjan en raison de la pandémie à Covid-19, plusieurs cas de traitements dégradants ont été observés. Il s'agit entre autres des violences faites aux personnes ayant violé le couvre-feu sur l'étendue du territoire national. Des vidéos montrant des membres des forces de sécurité notamment des policiers en train de molester des citoyens ivoiriens. Ces pratiques ont fait monter au

créneau les organisations de défense des droits de l’homme en vue de dénoncer de tels abus.

Lors de nos entretiens, certains acteurs du système de sécurité nationale ont affirmé avoir par moment agi en dehors des règles éthiques qui encadrent leur corporation.

Pour le sous-officier BEN :

Il nous arrive au cours de certaines opérations de violer souvent les consignes et d’agir en dehors des règles éthiques. Lors de nos descentes nocturnes dans les zones de prostitution, nous soutirons souvent un peu d’argent aux prostituées que nous embarquons dans nos véhicules. Il arrive par moment qu’on s’en offre certaines pour décongestionner.

ZAS, un autre enquêté affirme avoir été victime d’extorsion de fonds pendant qu’il rentrait tardivement d’une virée nocturne à Marcory Remblais.

Ces faits sont confortés par les propos du Ministre de l’Intérieur et de la Sécurité d’alors selon lesquels, il a compilé des images filmées en caméras cachées dont le contenu conforte les allégations de manque de courtoisie et de respect des usagers qui devraient pourtant à ses dires, trouver réconfort et oreille attentive auprès de ses hommes.

Maître A.T. au cours d’un entretien a pu dire :

Le client dont je veux bien taire l’identité est resté plusieurs mois en détention provisoire sans avoir vu un juge pour lui signifier exactement les faits qui lui sont reprochés. Ayant eu l’occasion de rentrer en contact avec lui après plusieurs tractations avec des autorités politiques, je dis bien politiques et non judiciaires que j’ai pu m’imprégner de son dossier. Cette détention que nous qualifions d’abusives l’a été parce que pour des politiques l’enjeu de l’intérêt national commandait cette détention. Mon client était soupçonné d’être en intelligence avec des supposés déstabilisateurs. Par conséquent sa détention prolongée se justifiait par la question de la sécurité nationale qui était une priorité au détriment des textes.

MAX un enquêté ayant séjourné à la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) nous décrit cette structure en ces termes :

pour moi cette structure signifie Déshumanisation, Sévices et Tortures. C’est par ces mots que je qualifie cette structure. Dans sa prérogative qui lui est assignée, aucune

règle éthique ne gouverne leur mode d'action. Pour cette institution, tous les moyens justifient l'extorsion d'aveux pour protéger la nation en avilissant d'autres citoyens à qui des faits qu'on estime graves selon des critères que seuls leurs acteurs savent. Aujourd'hui, je suis un miraculé de la DST. J'y ai passé des jours et j'ai les séquelles de mon séjour que je ne peux oublier. J'ai été marqué dans mon corps et dans mon âme pour des faits que jusque là j'ignore. Les accointances politiques qu'on brandit pour vous déshumaniser. Dans quel Etat, sommes-nous ?

Pour M.K. un policier à la Brigade Anti Emeutes :

Dans l'action de maintien de l'ordre par exemple, on estime que l'Etat peut être en péril et par moment, les règles ou les consignes d'ordre éthique peuvent être violées en vue de maintenir l'ordre et la paix sociale. C'est la survie ou le besoin de préserver l'intégrité de l'Etat qui commande notre action. Par moment, évitez de nous tirer là-dessus car c'est notre mission et par moment des dérives peuvent se produire dans le seul but de protéger l'ordre des choses.

De telles pratiques dans le but d'assurer la sécurité nationale constituent des violations à l'éthique dans la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale. Ces violations ont des implications au niveau de la société Ivoirienne.

### 2.3. Les implications aux violations

Les violations à l'éthique au nom de la sécurité nationale ont des implications sur les relations ou rapports entre les justiciables et les institutions en charge de l'exécution de la politique de sécurité nationale. En effet, la crise de confiance est l'une des implications les plus importantes. Plusieurs acteurs des institutions de mise en œuvre ont reconnu l'absence de confiance manifestée par les justiciables à l'égard de celles-ci.

Pour YK :

les violations à l'éthique dans l'exercice de l'action de sécurité nationale ternissent l'image de nos institutions et brisent la confiance entre elles et les justiciables. En effet, plusieurs de nos concitoyens font de moins en moins confiance à nos acteurs de contrôle social.

Ismo, un enquêté interrogé sur sa perception de l'action de sécurité affirme ceci :

on prétend nous protéger, mais en réalité seuls les patrons du pouvoir sont véritablement protégés. Dans ce pays, on peut venir te prendre chez toi et aller te malmené sans que personne ne crie garde. Il y a un mois mon petit frère a été raflé alors qu'il disposait de documents d'identité. C'est plus tard le lendemain après-midi qu'il a été relâché après qu'on ait donné la somme de 20.000F CFA à un corps habillé.

Dans ce pays, nos droits sont constamment violés. Pour une simple marche pacifique de Docteurs en quête d'emploi, on vous prend et on vous dépose à la préfecture de police sous prétexte que vous troublez l'ordre public. Quel est ce pays où la liberté d'expression est embrigadée ?, affirme DEZ un autre enquêté.

LASSO, affirme :

Quand Tiken Jah chante gouvernement 20 ans vous pensez que c'est du jeu ? Regardez les peines infligées aux opposants dans ce pays, c'est une affaire d'utilisation des forces régaliennes au service d'un pouvoir politique et non au service du peuple. Cela témoigne d'une violation de l'éthique lorsque la police est instrumentalisée par le politique pour servir sa cause.

Il faut également noter que ces violations affectent l'image du pays à l'international, réduisent les investissements internationaux et biaisent les rapports diplomatiques entre les Etats en raison des violations des droits humains.

### 3. Discussion

La présente étude porte sur les violations de l'éthique dans la pratique sécuritaire au nom de la sécurité nationale. Elle pose le problème du non-respect de l'éthique dans l'exercice de l'action de sécurité. Cette étude est en rapport avec les situations similaires décrites à travers le monde. En effet au nom de la sécurité nationale, des actes de violations de l'éthique sont posés. En France, on peut citer les cas suivants : Le 26 janvier 2019, place de la Bastille à Paris, Jérôme Rodrigues, figure des gilets jaunes, est blessé à l'œil droit par un projectile, entraînant une perte de vision, alors qu'il est en train de filmer en direct sur Facebook. Une enquête est ouverte le 15 février pour « violences *volontaires* ». Le 12 Février 2022, des actes de violations de l'éthique dans le maintien de l'ordre contre des manifestants anti pass vaccinal ont été enregistrés.

Elle a mis en évidence l'existence d'une éthique en matière de sécurité aussi bien au niveau local qu'international avec pour exemple le code Européen d'éthique en matière de sécurité. Le recueil des données s'est appuyé sur une étude de documents et des interviews. Elle a révélé des actes de violations perpétrés par des acteurs ou agents en charge de l'exécution de la politique de sécurité nationale. Ces violations épousent la conception traditionnelle ou réaliste de la sécurité développée par les auteurs comme (Onambele 107), (Wolfers 70). Cette approche tranche relativement d'avec l'approche constructiviste de Krause.

Ces violations ont pour conséquences la crise de confiance aux institutions de défense sociale (Ouattara 155). Ces travaux présentent quelques limites au regard de la taille de l'échantillon d'enquête. Il faut cependant reconnaître quelques apports de cette étude en ce sens qu'elle permet de mettre en évidence les pratiques non éthiques qui prolifèrent dans le milieu de la sécurité nationale. En effet, au nom de la sécurité nationale, des règles élémentaires de protection des droits humains sont violées. Cette violation cadre avec la conception de (Penelope 50).

## Conclusion

Notre étude a porté sur les violations de l'éthique dans la pratique sécuritaire au nom de la sécurité nationale. Menée sur un échantillon de trente-sept sujets, elle a mis en évidence le déni de l'éthique dans la pratique de la sécurité nationale. En effet, au nom de la sécurité nationale, des règles éthiques sont violées. Les résultats des travaux confirment que le besoin d'assurer la sécurité nationale implique bien souvent des violations. Ces violations portent sur la confiscation des libertés individuelles et collectives d'une part et sur les atteintes à l'intégrité physique des personnes d'autre part. La sécurité nationale devient donc le justificatif des comportements non éthiques dans sa mise en œuvre. Ces violations relèvent de l'approche selon laquelle la sécurité a trait à l'existence de l'Etat et à sa capacité à exercer le pouvoir. Cet aspect est celui qui a conditionné l'émergence du concept de sécurité nationale (McSweeney 23). L'intérêt national est évoqué pour violer les règles éthiques. L'on note par ailleurs que ces violations sont souvent à l'origine de la crise de confiance entre les justiciables et le système de sécurité nationale. Les propos tenus par certains enquêtés confirment cette crise de confiance. Elle a pour impact de ternir non seulement l'image des

institutions d'exécution de l'action de sécurité nationale notamment la police, mais aussi, celle du pays.

La violation de l'éthique au nom de la sécurité nationale n'est pas propre à la Côte d'Ivoire et l'on a pu le vérifier à travers les pays comme la France. Il y a donc une sorte de généralisation de ces pratiques. Si les démocraties les plus évoluées font également face à de telles violations, nous sommes en droit de nous demander si ces violations ne témoignent pas d'un ras le bol vécu par les acteurs en charge de l'exécution de la sécurité nationale. En d'autres termes, les violations de l'éthique ne sont-elles pas l'expression d'un ras-le-bol ou d'une faiblesse de la maîtrise de soi face à l'adversité ?

### Travaux cités

- Balzacq, Thierry. « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? » *Revue internationale et stratégique*, vol. 52, no. 4, 2003, pp. 33-50.  
<https://doi.org/10.3917/ris.052.0033>
- Buzan, Barry. *People, States, and Fear: An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, Londres, Longman, 2e éd, 1991.
- Callejas, Jorge Flores et Cazeau, Jean Wesley. « Sûreté et sécurité dans le système des nations unies ». 2016.
- Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève. « Les politiques de sécurité nationale, Série de documents d'information sur la RSS » Genève, 2015.
- Felkay, Michel. *Itinéraire d'un policier*, L'Harmattan, Paris, 2011, 94p.
- Giacomo, Luciani. « The Economic Content of Security », *Journal of Public Policy*.  
Vol. 8, No. 2 (Apr.- Jun., 1988), pp. 151-173
- Gueye, Papa. *Criminalité organisée, terrorisme et cybercriminalité : Réponses de politiques criminelles*, L'harmattan, Sénégal, 2018.
- Institut Montaigne. « Refonder la sécurité nationale », 2016.
- Jeangene Vilmer, Jean Baptiste. *La responsabilité de protéger*, PUF, 2015.
- Krause, Keith. « Approche critique et constructiviste des études de sécurité » *AFRI*, 2003, Vol. IV, p. 600-612.
- Leboeuf, Aline. « La réforme du secteur de la sécurité à l'Ivoirienne », IFRI, 2016.
- McSweeney, Bill. *Security, Identity and Interests: A Sociology of International Relations*, Cambridge University Press, Cambridge, 1999, p. 23-24.

- Onambele, Mbida Max Zachée Saintclair. *Sécurité et défense nationales au Cameroun*, L'Harmattan, Paris, 2020.
- Ouattara, Abou « La crise de confiance aux institutions de défense sociale en Côte d'Ivoire » *Thèse de doctorat unique*, Université Félix Houphouët Boigny, UFR Criminologie, 2013.
- Hartland-thunberg, Penelope. « National Economic Security: Interdependence and Vulnerability », in Frans Alphons Maria Alting von Geusau, Jacques Pelkmans (eds.) *National Economic Security*, Tilburg, John F. Kennedy Institute, 1982.
- Warusfel, Bertrand. « La sécurité nationale, nouveau concept du droit français, Les différentes facettes du concept juridique de sécurité – Mélanges en l'honneur de Pierre- André Lecocq », Université Lille 2, 2011, p. 461-476.
- Wolfers, Arnold. *Discord and Collaboration. Essays on International Politics*, The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1962.

**Comment citer cet article :**

MLA : Ouattara, Abou, Gaulithy Konan Georges. « Les violations de l'éthique policière dans la pratique de la sécurité nationale ». *Uirtus* 2.2 (août 2022) : 24-38.